



## Critères indemnisation CRCI

Par **gigi17**, le **27/02/2019** à **11:49**

Bonjour,

Suite à un accident médical, j'ai soumis mon dossier à la CRCI de ma région. J'étais aux expertises avec un avocat. La CRCI s'est dit incompétente car je n'atteinds pas le seuil de gravité. Je souhaiterais avoir votre avis concernant les périodes d'arrêts de travail. En effet, la commission n'a pas retenu mes arrêts de travail car j'étais 2 mois avant mon accident déjà en arrêt de travail pour une autre pathologie. Merci de me dire si cela est possible sur quel texte puis-je m'appuyer pour comprendre ce raisonnement. Comment font alors les personnes qui subissent un accident médical et ne travaillent pas ??

MERCI à tous ceux qui pourront me donner leur avis ou s'ils ont recontré ce genre de soucis.